



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 27 MARS 2024

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE



SOMMAIRE

<u>1 Participants.....</u>	<u>2</u>
<u>2 Introduction.....</u>	<u>3</u>
<u>3 Ordre du Jour.....</u>	<u>5</u>
<u>4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges.....</u>	<u>6</u>
<u>5 Conclusion.....</u>	<u>11</u>

1 Participants

En tribune :

- Marie-Pervenche PLAZA – secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône (présidente de séance)
- Anne CLAUDIUS-PETIT – conseillère régionale, présidente de la commission transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air – Région Sud
- Christine JUSTE – adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement
- Zoé MAHÉ – directrice adjointe – DREAL PACA
- Pierre FRANC – chef du service énergie et logement - DREAL PACA
- Nicolas MALECKI – chargé de mission qualité de l'air – DREAL PACA

En salle :

Services et agences de l'État

- Jean-Eric PERUCHON – chef du service prospective – DIRMED
- Didier SANCHEZ – sous préfecture d'Aix-en-Provence
- David HUMBERT – responsable pôle urbanisme – ARS 13
- Carine LAURENT – directrice adjointe – préfecture des Bouches-du-Rhône
- Victor TRUCHOT – chargé d'études - CEREMA méditerranée
- Philippe BOEGLIN – ingénieur thématique qualité de l'air – ADEME

Collectivités

- Patrice FOURNIER – chef de projet plan de mobilité – Métropole Aix-Marseille Provence
- Alexandre TYMINSKI – chargé de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Justine GOURDEAU – chargée de mission – Métropole Aix-Marseille Provence
- Béatrice ORELLE – chef du service environnement – Conseil départemental 13
- Hervé CHAMPION – chargé de mission qualité de l'air – Région Sud
- Névénick CALEC – chef de projet qualité de l'air – Ville de Marseille

Opérateurs économiques

- Jean-Michel BOCOGNANO – chef de mission RSE – Grand port maritime de Marseille
- Patrick MADDALONE – secrétaire général – Grand port maritime de Marseille
- Binta BOY – directrice relations institutionnelles - Arcelormittal
- Sylvain GENDRE – Délégué territorial – ENEDIS
- Guy Alain NARBONI – IMPLEXE
- Marion PIRE – chargée de mission RSE – Aéroport Marseille Provence

Associations

- Richard HARDOUIN – France nature environnement 13
- Stéphane COPPEY – France nature environnement 13
- Marie PROST-COLETTA – Cap au nord
- A. Mireille LOUDES – FARE sud
- Philippe MUSARELLA – Association poumon vert de saint mitre
- Marc GASTALDELLO – Les amis de la terre 13
- Jean-Pierre BONNISSEL – CAN environnement
- Martine BRIEU – CAN environnement
- Philippe CHAMARET – Institut écocitoyen pour la connaissance des polluants
- Laëtitia MARY – Responsable action territoriale – Atmosud
- Sébastien Mathiot – chargé d'action territoriale - Atmosud
- Lorène TOSINI – SPPPI PACA

Chambres consulaires

- Franco MOLINA – développeur territorial – CCI Aix Marseille Provence

2 Introduction

Madame Plaza, secrétaire générale de la préfecture, ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que les comités sont indispensables afin de maintenir la dynamique collective autour de l'amélioration de la qualité de l'air.

Elle remercie par ailleurs les acteurs qui ont fourni des données de suivi de leurs actions et rappelle que cela est important afin de mesurer l'avancement effectif de notre PPA ainsi que son impact sur l'amélioration de la qualité de l'air.

Contexte européen

Le 20 février dernier, le parlement et le conseil européens sont parvenus à un accord politique provisoire sur la révision de la directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant. L'accord doit encore être adopté par ces deux entités puis la nouvelle directive sera

publiée au journal officiel de l'UE. Les instances européennes visent une publication d'ici juin 2024.

Ainsi, les seuils réglementaires vont être nettement abaissés pour tendre vers les recommandations 2021 de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Afin de répondre aux évolutions réglementaires à venir, il est important de réaliser les actions en cours et faire émerger de nouvelles actions sur notre territoire. Le PPA 13 est un PPA évolutif et permet l'intégration de nouvelles actions.

Contexte national

Le comité ministériel « pour la qualité de l'air en ville » organisé par le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, monsieur Christophe Béchu, et le ministre délégué chargé des transports, monsieur Patrice Vergriete, s'est tenu mardi 19 mars. Ce troisième comité ministériel sur les zones à faibles émissions clôture la concertation nationale lancée en octobre 2022 et ponctuée d'ateliers tout de long de l'année 2023. Ce comité a acté que la métropole Aix-Marseille n'est plus considérée comme étant en dépassement régulier des normes qualité de l'air (de même que les métropoles de Rouen et de Strasbourg). Par conséquent, elle n'est plus tenue de respecter le calendrier minimal de restriction de circulation dans la ZFE (selon les vignettes Crit'air) tel qu'indiqué dans la loi Climat et Résilience. Il n'y a donc pas d'interdiction obligatoire des véhicules Crit'air 3 au 1^{er} janvier 2025. S'agissant de l'élargissement de la ZFE, le ministre a rappelé lors de ce comité, l'obligation pour la métropole d'élargir le périmètre de la ZFE au 1^{er} janvier 2025, selon les modalités de la loi (couverture en termes de population).

Le conseil national de l'air, présidé par la députée Claire Colomb-Pitollat, délocalisera certaines de ses séances et a choisi notre région pour débuter. Le prochain CNA a lieu à Marseille le 22 avril.

Fin février a eu lieu un audit de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable portant sur le respect des normes européennes en matière de qualité de l'air. Les inspecteurs ont rencontré les services de l'État (DREAL, DDT(M), préfectures) ainsi que les parties prenantes (collectivités, chambres consulaires, associations, industries, autorités portuaires...). Madame la secrétaire générale remercie les acteurs qui se sont mobilisés pour ces entretiens. L'IGEDD poursuit son audit dans les régions Auvergne Rhône-Alpes et Île-de-France. Suite à ces audits, un rapport identifiant les forces et faiblesses de l'application de cette politique publique sera produit en interne à l'État et un plan d'actions devra être mis en œuvre par la direction générale de l'énergie et du climat.

Éléments locaux

Le fonds Vert, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, a été pérennisé jusqu'en 2027. Pour rappel, ce fonds est un accompagnement financier à

destination, majoritairement, des collectivités territoriales et leurs groupements, pouvant aller jusqu'à 80 % de subvention lorsque les projets ont un impact environnemental fort. Il est géré par les préfets de région et de département pour s'adapter localement aux enjeux des territoires.

Dans le département des Bouches-du-Rhône, madame la secrétaire générale indique qu'en 2023, 40 millions d'euros ont été attribués à des projets accélérant la transition écologique. La plupart de ces mesures concourent à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces mesures ont été reconduites en 2024, les porteurs de projets peuvent d'ores et déjà déposer des dossiers sur la plateforme « démarches simplifiées ».

Lors du dernier comité de novembre 2023, l'association AirClimat avait présenté l'action financée par la DREAL PACA relative à la pollution à l'ozone et le changement climatique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette action avait pour but notamment de centraliser au sein d'un même document l'ensemble des recherches et éléments sur la thématique, d'en faire une synthèse et de faire émerger des solutions. Madame la secrétaire générale remercie tous les acteurs qui ont permis la réalisation de ce travail et notamment tous les contributeurs, chercheurs et organismes qui ont des compétences très fortes sur la thématique et sont une chance pour notre territoire. La plaquette de synthèse et le livre issu de cette action du PPA13 vous sont aujourd'hui transmis. Ces documents permettent d'accueillir, de fournir des éléments scientifiques et des solutions face à la pollution à l'ozone et le changement climatique dans notre région.

La ville de Marseille indique qu'elle est engagée en matière de qualité de l'air. Des agents sont dédiés au sujet de la qualité de l'air. L'étude EQIS, financée par l'ADEME est une preuve d'engagement de la ville de Marseille qui donnera l'ampleur de l'impact sur la santé de la pollution de l'air sur la population du territoire. L'extension de l'interdiction aux véhicules crit'air 3 prévue en 2025 dans la ZFE a été reportée. Mme Juste questionne sur les impacts en termes sanitaires de cette décision.

FNE 13 demande s'il est possible d'accéder à la liste des études/projets fonds vert financés en 2023.

La liste des projets financés en 2023 est fournie avec le présent compte rendu.

3 Ordre du Jour

Suite à cette introduction, la réunion a décliné les sujets suivants :

- 1 Actualités, fonds vert et aides nationales
- 2 Qualité de l'air sur le territoire
- 3 Suivi des actions du PPA13
- 4 Présentation de la nouvelle action AirDIAMS
- 5 Conclusion du comité de pilotage

Lors du comité, le bilan du plan de mobilité de la métropole Aix-Marseille-Provence et la vidéo relative à la pollution maritime n'ont pu être présentés. Ces éléments sont consultables aux liens ci-dessous. Vous trouverez par ailleurs des informations et détails sur les aides nationales en matière de qualité de l'air dans ces mêmes documents (aides de l'ADEME, bonus écologique, prime à la conversion, etc.).

Le support de présentation diffusé lors du comité est disponible au lien suivant :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/presentations-des-copils-a15436.html>

4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges

• Actualités et informations qualité de l'air

La DREAL présente les actualités relatives à la qualité de l'air.

Elle aborde notamment l'astreinte du conseil d'État dont le montant a été divisé par deux par rapport aux précédentes sanctions et en explique les raisons. La répartition de l'enveloppe entre les différents organismes bénéficiaires est donnée.

Le sujet de la révision de la directive européenne est abordé avec notamment l'évolution prévisible des seuils réglementaires relatifs aux polluants, les dérogations envisagées. Une carte du territoire métropolitain est également mise en avant afin d'illustrer la situation actuelle vis-à-vis des nouveaux seuils réglementaires 2030.

Un point est ensuite effectué sur les annonces du comité ministériel ZFE avec notamment la sortie d'Aix-Marseille des zones dites « territoire ZFE » (en dépassement régulier des normes de qualité de l'air). Il est par ailleurs rappelé l'obligation d'élargissement de la ZFE d'ici le 1^{er} janvier 2025 afin de couvrir a minima 50 % de la population métropolitaine.

Des cartographies présentant l'état du parc de véhicules en fonction des vignettes Crit'Air sont ensuite présentées.

La Ville de Marseille indique qu'il est nécessaire de prendre en compte le taux de motorisation qui est plus faible dans les quartiers nord de Marseille.

La DREAL explique que le taux d'équipement est légèrement supérieur à 1 sur Marseille et que les vieux véhicules ont tendances à être moins utilisés que les nouveaux véhicules.

La Ville de Marseille demande si du fait de la sortie des « territoires ZFE », Aix-Marseille reste éligible aux aides.

La DREAL confirme que les aides nationales restent accessibles au territoire. Elle rappelle également l'aide mise en place par la métropole concernant le changement de véhicule.

Des remarques complémentaires sont faites par les membres afin d'améliorer les cartographies présentées et les informations qu'elles contiennent.

La DREAL indique et transmet un lien internet qui permet de visualiser de façon dynamique le parc de véhicules en fonction des vignettes Crit'Air des communes ou EPCI. Elle indique par ailleurs qu'elle fera remonter auprès de l'instance en charge de ce site internet les éléments pouvant en améliorer l'information et l'usage.

Rappel du lien : <http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ZFEShinyAppv3/>

La Région Sud indique qu'elle met en œuvre des dispositifs qui permettent d'aider au changement de véhicule. Elle indique aussi qu'elle a exonéré de paiement les cartes grises pour les véhicules propres.

FNE 13 indique être étonné du passage de Marseille en territoire de vigilance alors même que les émissions du secteur maritime sont très fortes.

Atmosud indique qu'il est nécessaire de distinguer émissions et concentrations et que ces dernières années la qualité de l'air sur notre territoire s'est nettement améliorée.

FNE 13 aimerait également que l'utilisation des astreintes Conseil d'État soit présentée.

La DREAL indique que cela a été fait lors du précédent comité où le CEREMA, l'ADEME et ATMOSUD sont intervenus.

FNE 13 demande s'il existe un planning pour l'extension de la ZFE.

La DREAL indique que la métropole travaille sur l'étude de préfiguration et le planning. Le territoire est complexe en termes de déplacements avec 3 grands pôles (Marseille, Aix, étang de Berre).

Le CAN Environnement demande si dans le cadre de l'extension les véhicules ayant des vignettes crit'air NC, 5 et 4 seront interdites.

La DREAL indique que dans son discours, le ministre Christophe Béchu a indiqué qu'il ne fallait pas revenir en arrière sur les restrictions actuellement édictées. Elle ajoute que c'est la métropole qui doit définir le niveau de restriction.

Le CAN Environnement ajoute que bien que la ZFE existe sur le papier celle-ci n'est pas effective, car il n'y a pas de contrôle.

La Ville de Marseille explique que Mme Pompili avait abordée la possibilité que les véhicules vignettes crit'air 3 soient scindées en plusieurs classes, car ils peuvent avoir des caractéristiques assez différentes en termes d'émissions de polluants. Elle indique également que la sortie du territoire des zones en dépassement récurrent ne tient au fait que d'une valeur de 39 très proche de 40 en 2022 et d'une valeur plus faible lors de l'année 2020 liée au COVID.

La DREAL indique que la station trafic actuelle « Rabatau » possède en 2023 une valeur annuelle de 34 ug/m³ en NO₂ soit bien en deçà de 40. Par ailleurs l'amélioration de la qualité de l'air mesurée au niveau de cette station est notable si l'on regarde la tendance. Par ailleurs, on peut aussi noter qu'en 2021 la valeur était juste au-dessus de 40 ug/m³. Il est bien nécessaire de fixer un seuil pour considérer un dépassement ou non et cela engendre parfois des valeurs proches au-dessus ou en-dessous. Par ailleurs avec la révision de la directive, de nouveaux seuils, bien plus bas, devront être respectés à horizon 2030 (hors dérogations éventuelles). Quand bien même la « pression » s'allège à court terme du fait d'une amélioration mesurée, à long terme, la trajectoire ne change pas et les efforts mis en

œuvre doivent se poursuivre. Enfin, le ministre Christophe Béchu a indiqué que les systèmes de contrôle automatisés seront mis en œuvre pour l'année 2026.

FNE 13 indique qu'il est dommage de faire marche arrière s'agissant de l'interdiction des véhicules de vignette Crit'Air 3. Cela étant elle propose la mise en place au niveau de « points noirs » de Marseille de radar de pollution et se demande si l'État pourrait mettre ce genre de dispositif en place dans les zones nécessitant une vigilance accrue.

La DREAL indique que cela n'est pour le moment pas prévu. Nous allons nous renseigner sur le sujet. Il s'agit là de décision qui impliquerait par ailleurs plusieurs acteurs autres que l'État.

L'association les Amis de la Terre intervient pour alerter sur le projet de chaudière à CSR sur le site d'Arkema St Menet, projet porté par DALKIA ainsi que celui de fabrication de CSR porté par PAPREC.

Mme la Secrétaire Générale indique que ces projets seront instruits par l'inspection des installations classées lors de leurs dépôts effectifs.

Atmosud revient sur le sujet des mesures aux stations. Elle confirme l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire ces dernières années et explique qu'au-delà des mesures ponctuelles aux stations, des modélisations sont réalisées afin de calculer le nombre de personnes exposées au dépassement des valeurs limites réglementaires. Cette exposition a une tendance décroissante depuis 2017 ce qui montre une amélioration de la qualité de l'air sur notre territoire.

FNE 13 indique que cela est intéressant de voir que les valeurs annuelles baissent mais que cela n'apporte pas grand-chose par rapport au ressenti des personnes et que les valeurs réglementaires actuelles sont laxistes par rapport aux lignes directrices de l'OMS. FNE 13 demande si la zone de Rabatau constitue encore une bonne référence pour la mesure de la qualité de l'air. Elle demande si le cours lieutaud ne serait pas un bon secteur avec beaucoup de circulation et de 2 roues qui sont les véhicules les plus polluants. Il y a quelques années, il y avait aussi une station au niveau de Plombières. FNE dit également qu'il y a aussi une pollution énorme au niveau des formes de réparation navale, les habitants voient des poussières noires se déposer sur leurs vitres et terrasses. Sur ce sujet, FNE indique avoir fait des demandes à la préfecture qui a répondu par 2 courriers indiquant qu'il n'y a rien du fait des mesures annuelles réalisées. FNE dit qu'il faudrait arrêter de raisonner par moyenne.

Atmosud indique que les cartes qu'elles présentent sont encore jaunes, elles ne disent pas que tout va bien. L'association indique juste que la qualité de l'air s'améliore au niveau des mesures qu'elle effectue sur les stations de mesure. Les suies sont un sujet au même titre que les PM10, PM 2,5 et les PUF. Pour en revenir aux concentrations mesurées, cela est principalement lié au transport routier qui est directement au cœur des rues de la ville et dont les émissions sont à hauteur d'homme.

S'agissant des mesures en moyennes annuelles, il s'agit là des normes définies. Pour la pollution maritime une station va être ajoutée à Marseille et une autre à Toulon pour mieux caractériser cette pollution. Ces stations mesureront les PUF. La pollution maritime est particulière notamment parce qu'elle est liée à des panaches éphémères. S'agissant de la station trafic les études sont en cours pour le déplacement de celle de Rabatau. La zone de Plombières fait partie des prospects pour ce déplacement.

La DREAL indique que cette démarche de déplacement de station est en cours et que l'emplacement de la nouvelle station doit respecter des critères de représentativité contrôlés par le LCSQA (laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air) service compétent en matière de surveillance de la qualité de l'air. L'analyse s'effectue également au niveau de la DGEC.

La Région Sud indique la nécessité de garder à l'esprit que la qualité de l'air s'améliore sur le territoire. Il faut regarder le chemin déjà parcouru tout en continuant le travail.

La Ville de Marseille indique qu'il faut prendre en compte le bon thermomètre pour rendre compte de façon objective de la qualité de l'air.

Atmosud indique que le bon thermomètre, qui permet une vision moins ponctuelle, c'est la modélisation et l'évolution de l'exposition des populations.

- **Fonds vert et aides nationales**

La DREAL présente ensuite le bilan des aides du fonds vert pour 2023. Concernant les mesures ZFE, covoiturage, incendies de forêt et de végétation et rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, ce sont 26 millions d'euros qui ont été engagés pour des projets améliorant la qualité de l'air.

La DREAL indique ensuite qu'elle a réalisé le **bilan des aides nationales bonus écologique, prime à la conversion entre 2021 et 2023**. Ce bilan est disponible dans la présentation en ligne sur le site internet de la DREAL :

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/presentations-des-copils-a15436.html>

Enfin la DREAL indique qu'il existe **des aides de l'ADEME en matière de qualité de l'air dont l'ensemble des modalités sont disponibles sur le site internet de l'Agence ou en contactant les interlocuteurs dédiés**. La diapositive, le lien pour accéder au site de l'ADEME et les contacts des interlocuteurs sur le sujet sont disponibles sur la présentation téléchargeable au lien indiqué au paragraphe précédent.

- **Qualité de l'air sur le territoire**

Atmosud présente ensuite l'évolution des concentrations sur le territoire entre 2017 et 2022 et souligne l'amélioration observable, elle présente également l'évolution de l'exposition des populations. L'association présente ensuite **l'application « Air to go »** qu'elle a développé qui permet d'adapter ses trajets et les horaires de ceux-ci en fonction de la qualité de l'air.

Il est ensuite présenté l'évolution des concentrations en NO₂ aux stations entre 2017 et 2023. La diminution des valeurs est mise en lumière ainsi que la tendance en accord avec celle évaluée lors de la révision du PPA13. S'agissant des PM 2,5 les concentrations ont baissées entre 2017 et 2020 mais depuis les valeurs stagnent. Il convient de noter qu'elles sont bien inférieures au seuil réglementaire actuel mais supérieures au seuil 2030.

Le CAN Environnement indique que la qualité de l'air s'améliore sauf pour les PM 2,5 et souligne la nécessité de traiter la problématique du brûlage.

- **Suivi des actions du PPA 13**

La DREAL présente le suivi général des actions du PPA13 et souligne la belle dynamique en place avec l'augmentation du nombre d'actions achevées et de celles en cours. Elle souligne que certaines actions en cours sont perpétuelles comme les contrôles régaliens et que bien qu'elles soient achevées chaque année ne passent pas en actions finalisées. La DREAL remercie tous les porteurs pour la transmission de leurs données qui permet un suivi qualitatif du PPA13 et rappelle la nécessité de se rapprocher d'Atmosud afin de calculer les gains d'émissions générés par leurs actions.

La DREAL rappelle que suite à la finalisation de l'action relative à la pollution à l'ozone et au changement climatique en région, les cahiers et plaquettes sont disponibles pour l'ensemble des participants.

L'avancement et le suivi des actions suivantes est présentée de façon plus détaillée :

- bilan des contrôles 2023 de la DIRM Méditerranée,
- abaissement des vitesses sur autoroutes,
- actions de l'aéroport de Marseille Provence,

ArcelorMittal prend ensuite la parole afin de présenter les premiers résultats mesurés suite à la mise en œuvre du projet ODAS. Dans ce cadre, un nouveau filtre à manches a été mis en place pour le dépoussiérage du refroidisseur de l'agglomération et le filtre électrostatique du dépoussiérage existant (locaux) a été remplacé par un filtre à manches. La mise en œuvre de ces deux équipements a été finalisée en 2023. Les premiers résultats mesurés mettent en évidence :

- le respect de l'engagement en termes de concentration des rejets,
- une émission totale de poussières mesurée la plus basse de la dernière décennie avec une baisse de 65 % par rapport à 2013.

Atmosud présente ensuite le suivi de l'action Fond Air bois (CD13 ADEME) avec un gain de 83,5 tonnes d'émissions de poussières depuis 2019. Le nombre d'appareils changés depuis 2019 dans le cadre de cette démarche est de 5520.

Atmosud indique également avoir calculé les gains d'émissions relatifs à la rénovation énergétique (aides du CD13 et de l'ANAH).

L'ensemble des données sont disponibles dans la présentation téléchargeable sur le site internet de la DREAL.

Le **CAN environnement** indique que s'agissant du calcul du gain du fond air bois, on est sur des valeurs théoriques, ce n'est pas des mesures réelles.

Atmosud confirme qu'il s'agit de valeurs théoriques mais qui sont proches de la réalité.

- **Action AIR DIAMS (Digital Alliance for Aix-Marseille Sustainability)**

La métropole Aix-Marseille-Provence présente le projet AIR DIAMS qui tend à poursuivre l'engagement en faveur de la qualité de l'air suite à la finalisation du projet européen DIAMS en 2022. La Métropole a décidé de reconduire certaines actions :

- un accompagnement des communes du territoire dans leurs projets pour améliorer la qualité de l'air et l'utilisation des capteurs sur des cas d'usages spécifiques,
- sensibiliser à la qualité de l'air en milieu scolaire à travers son action en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- un appel à projet « mobilisation autour de la qualité de l'air » subventionnant la réalisation de projets innovants en matière de qualité de l'air auprès des citoyens menés par des associations. 8 associations ont été retenues, les projets vont de la sensibilisation des citoyens de tranches d'âges et milieux différents à travers des animations ludo-pédagogiques ou artistiques à des accompagnements plus personnalisés pour favoriser un changement comportemental durable destiné à améliorer la qualité de l'air.

Un focus est effectué sur l'accompagnement de 14 foyers afin de modifier leurs habitudes quotidiennes pour l'amélioration de la qualité de l'air.

L'ajout de cette action au PPA 13 est actée. La fiche sera mise à disposition sur le site internet de la DREAL PACA.

La Région Sud prend la parole pour indiquer que dans le cadre de CENAQ les travaux ont été réalisés pour permettre le branchement de 2 ferries Maghreb en simultané. La Région a participé au financement de ces travaux d'importance pour réduire les émissions du secteur maritime.

La DREAL indique que la présentation du bilan du plan de mobilité sera transmise aux membres ainsi que le lien pour regarder la vidéo relative à la pollution maritime.

5 Conclusion

Madame la secrétaire générale remercie les participants pour leur présence et les échanges. Elle remercie tout particulièrement les personnes qui sont intervenues pour la qualité de leurs présentations, leurs propositions et engage les structures porteuses d'actions à se rapprocher de la DREAL pour intervenir lors des prochains comités.

Madame la secrétaire générale rappelle que le PPA 13 est évolutif et demande aux différentes structures de faire émerger de nouvelles actions efficaces afin d'améliorer la qualité de l'air et relever les défis environnementaux à venir. La réglementation évolue avec des normes de plus en plus ambitieuses qui nécessitent le maintien et l'accélération de la dynamique de réduction de la pollution atmosphérique.

Elle rappelle aux porteurs d'actions de se mettre en relation avec la DREAL et Atmosud pour définir les données nécessaires à l'évaluation quantitative de leurs actions phares, dans l'objectif de permettre de présenter lors des prochains comités l'évaluation des gains générer par les actions. Il est également rappelé aux porteurs d'actions le besoin de transmettre les indicateurs de suivi de leurs actions à la DREAL.

Madame la secrétaire générale informe que le prochain comité de suivi aura lieu à l'automne 2024.